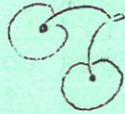




# ENTRÉE-NOUS.



JUIN 78

## I.- EN DIRECT DU CONSEIL:

Réuni le 2 Juin 1978, Le Conseil:

- Fixe à 50 F le stère le prix des affouages. Ce prix, comme les années précédentes, comprend le transport.
- Désigne MM. THIRIET, GEORGE et FRESSE pour assister le Maire lors de l'adjudication concernant le prix de transport des affouages. Cette adjudication aura lieu le 16 juin à 18 h 30 à la Mairie.
- Désigne MM. SOUVAY, GEORGE et THIRIET pour assister le Maire lors de l'adjudication qui aura lieu le samedi 10 Juin à 11 h en Mairie concernant le chemin forestier de la "Basse des Groseillers".
- Décide de porter à 20 F l'indemnité journalière de retard applicable aux bûcherons chargés du façonnage des affouages. Cette mesure sera applicable dès 1979.
- Désigne MM. POIREL, ERHARD et SOUVAY pour assister le maire lors de l'adjudication des travaux du réseau Défense-Incendie, le 5 juin 1978 à 18 h 30 en Mairie.
- Est informé qu'une subvention de 19 620 F est accordée par le Département afin d'assurer une "couche de fermeture" sur le chemin du pré de la scie et du pont. (montant des travaux: 320 000 F).

## II. TOURNEE DU PERCEPTEUR:

: Monsieur le Percepteur sera en Mairie de Thiaville le lundi 19  
: juin 1978 de 9 h à 10 h 15 afin d'encaisser le montant des af-  
: fouages.

## III.- INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES:

Le Directeur inscrira les nouveaux élèves à l'Ecole, le lundi 19  
juin de 18 h à 19 h. Se munir du livret de famille et des certifi-  
cats de vaccination.

## IV.- VACCINATIONS:

- Mercredi 14 Juin à 14 h 15 à la Mairie:  
3ème injection DT Polio et rappels de 1977.

## V.- AUTOCAR A DESTINATION DE BACCARAT:

Les 1er et 3ème vendredis du mois, un autocar de l'Entreprise MICHEL partira de Lachapelle à 8h 55, de THIAVILLE (devant la Mairie) à 9 h et arrivera à Baccarat (marché) à 9 h 15.  
Retour: Baccarat: départ à 11 h 15, THIAVILLE à 11 h 30, Lachapelle à 11 h 35. Prix aller-retour: 4 F.

Ce service fonctionnera pendant 3 mois à titre d'essai.

Une bonne fréquentation de ce nouveau service est indispensable pour qu'il soit reconduit à l'issue des 3 mois.

Prochain départ: vendredi 16 Juin.

Dites-le autour de vous...! Merci.

.../...

VI.- GITES RURAUX:

Les gîtes sont des locations de vacances en milieu rural, construits dans du "neuf" ou aménagés dans de "l'ancien". Les logements doivent avoir un minimum de confort avec garantie de prix et d'accueil. Différents avantages fiscaux sont consentis aux propriétaires qui construisent ou aménagent des gîtes ruraux.

Je suis sûr qu'il existe à Thiaville des logements vides qui, avec un minimum d'aménagements peu coûteux, correspondraient aux normes demandées pour être classés gîtes.

Les renseignements utiles peuvent être demandés à l'Office du Tourisme à Baccarat ou encore " Aux Gîtes de France de M. et Moselle " 5, Rue de la Vologne, 54520 - LAXOU.

Il existe déjà un gîte à Thiaville. Il est classé 3 épis (la plus haute qualité de confort en la matière)! Il est le seul de Meurthe et Moselle à avoir une telle qualification!

Cherchez à qui il appartient... Je suis sûr que son propriétaire ne vous refusera pas quelques conseils pratiques, si vous êtes intéressés.

VII.- PERMIS DE CONSTRUIRE:

Une demande a été enregistrée le 23 Mai 1978. Elle concerne la construction d'un hangar pour le compte de Mr. Lucien COLIN, rue de la Côte, à Thiaville.

VIII.- NUMEROS DES MAISONS:

Il reste encore quelques propriétaires qui n'ont pas retiré leur numéro. Celui-ci est à leur disposition en Mairie.

Quant aux propriétaires qui possèdent ce numéro... qu'ils n'oublient pas de le poser!

Merci d'avance.

IX.- NOMADES:

Pour répondre à une légitime interrogation que se posent, je le sais, certains d'entre vous, je précise que ces nomades étant installés sur des terrains privés (avec ou sans accord du propriétaire) le Maire ne possède aucun moyen légal pour faire cesser cette situation.

Seuls les propriétaires concernés peuvent intervenir.

X.- RESEAU DE DEFENSE - INCENDIE:

L'adjudication a eu lieu en Mairie le lundi 3 Juin à 18 h 30.

L'Entreprise CHIARAVALLI ayant fait l'offre la plus basse a été déclarée adjudicataire.

Les travaux doivent démarrer rapidement.

XI.- PANNEAUX DE CIRCULATION:

La pose d'un panneau " triangle pointe en bas " à l'intersection de la rue de la Maison Ronde et de la rue du Moulin interviendra dès que l'arrêté municipal du Maire sera approuvé.

Le chemin départemental 159 (rue du Moulin) sera alors prioritaire et les usagers venant de la rue de la Maison Ronde devront céder le passage aux véhicules venant à gauche comme à droite.

XII.- PROPRETE DU VILAGE:

Avec les beaux jours revient l'époque des fleurs et des touristes. Je suis sûr que vous aurez à coeur de fleurir plus encore que l'an passé, vos fenêtres, terrasses, balcons, jardins, etc... et c'est tant mieux. Néanmoins, dans la droite ligne de cet effort méritoire, n'oubliez pas que la propreté du trottoir et du caniveau situés devant chez vous (propreté qui vous incombe) est de nature à mettre plus en valeur encore vos massifs et vos gazons.

Alors... très bien pour le plantoir et l'arrosoir, mais cela sera nettement mieux si vous y associez le balai!

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

ASSOCIATION FAMILIALE:

Bal de l'Amitié. Il se déroulera le samedi 10 Juin 1978 avec orchestre.

Ruche. Les imprimés pour inscription vont être distribués très prochainement. Les remplir complètement et surtout ne pas omettre en plus du N° de Sécurité Sociale, le N° de la Caisse d'Allocations Familiales. Les fiches médicales roses de liaison sont obligatoires et doivent donc être remplies sérieusement, dans l'intérêt de l'enfant en cas d'accident.

Pour fréquenter la Ruche, il est indispensable d'être titulaire de la carte de l'Association Familiale. Ces cartes vous seront proposées dans les jours qui viennent.

Les bons de vacances adressés aux familles par les Caisse d'Allocations Familiales seront à remettre aux responsables de la Ruche dès les premiers jours de fonctionnement.

C . C .